

PROJET POUR LA FRANCE DE **MARINE LE PEN**



M LA FAMILLE





LA FAMILLE



— LA FAMILLE —

La famille est le cœur même de la vie des Français. Nos parents, nos grands-parents, nos frères, nos sœurs, nos cousins sont autant de repères que nous chérissons plus que tout. Étant au cœur de la vie en société, la famille se doit donc d'être au cœur des préoccupations des dirigeants politiques réellement soucieux de l'intérêt national.

Au-delà de la symbolique de l'institution familiale sur le plan anthropologique, philosophique, même, la famille est liée à tous les sujets politiques : l'école, la santé, la natalité, le pouvoir d'achat, la transmission. Et pour tous ceux qui sont attachés à la Nation, cadre protecteur contre l'uniformisation mondialiste, la famille est la première communauté humaine. Elle est une cellule constitutive du corps social, le premier maillon de la chaîne solide qui constitue la communauté nationale.

Par la politique familiale, la Nation n'a pas uniquement un objectif social, même s'il est bien sûr essentiel : La politique familiale a aussi pour but de permettre aux Français de fonder des familles et, ainsi de rétribuer le service que lui rendent les familles françaises, en tant qu'outil de consolidation de la France.

Cette cellule élémentaire de la communauté nationale a été bien malmenée par les gouvernements

successifs, de François Hollande à Emmanuel Macron. Elle est pourtant redevenue le centre de la vie des Français lors de la crise sanitaire. Le fait que la famille soit plébiscitée par les Français dans toutes les enquêtes d'opinion, dans ce contexte, ne doit rien au hasard.

Voilà pourquoi la famille est au cœur de mon projet présidentiel. En son sein, on trouve les trois axes sur lesquels j'ai voulu le fonder : protéger, projeter, transmettre. Oui, la famille est le premier lieu de solidarité. C'est dans notre famille que l'on vient trouver les premiers soutiens, les premiers secours, dans les situations de besoin : un soutien psychologique, bien sûr, mais aussi matériel.

Les exemples sont innombrables dans nos vies quotidiennes : les grands-parents qui gardent les petits-enfants pendant les vacances scolaires, ou lorsqu'ils sont malades. Le parrain ou la marraine, bien souvent un oncle ou une tante,



qui offriront à leurs filleuls le permis de conduire, sésame indispensable pour accéder à l'emploi dans tant de nos régions.

Notre modèle social, à commencer par notre système de retraites par répartition, repose sur deux piliers : l'emploi et la démographie. Dans une récente note du Haut-Commissariat au Plan, François Bayrou affirmait que pour protéger son système de protection sociale, notre pays devait faire un choix : soit la natalité, soit l'immigration. Choisir l'immigration, ce serait considérer que les êtres humains sont interchangeables, réductibles à des statistiques économiques.

À l'inverse, faire le choix de la natalité, c'est s'engager à assurer la

continuité de la Nation, et la perpétuation de notre civilisation. Quelle nation pourrait donc imaginer se projeter dans l'avenir en étant incapable d'assurer à ses jeunes générations un niveau de protection suffisant pour élever sereinement leurs enfants ?

Les mesures que Marine Le Pen propose en faveur des familles concernent donc tout le monde ; il est logique, il est essentiel que l'État consente un effort tout particulier en faveur des familles françaises.

Ces mesures sont conçues pour améliorer la vie de nos concitoyens tout au long de leur vie ; c'est pour cette raison qu'elles seront présentées chronologiquement dans ce livret.



■ Mesures visant à encourager la natalité

Une récente étude de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) soulignait que le désir d'enfant est de 2,39 par femme alors que l'indice conjoncturel de fécondité est de 1,87 et que bien souvent ce désir est freiné par des questions matérielles. Comme il est bon pour la Nation d'encourager la natalité et que de surcroît les familles françaises désirent avoir plus d'enfants, il est urgent de prendre des mesures visant à répondre à ce double enjeu.

- réserver les allocations familiales aux familles dont au moins un des deux parents est Français

Le modèle français de la politique familiale a un but simple : renforcer les familles nationales pour consolider la communauté nationale. Cet objectif simple a été dévoyé pendant des décennies, sur fond de laxisme migratoire.

Le résultat est connu : le budget consacré à la politique familiale, au lieu de bénéficier à la natalité de familles françaises, s'est bien souvent transformé en une mine de

subventions pour des familles immigrées dont certaines ne viennent en France que parce que notre pays offre le plus large éventail de prestations sociales. Cette situation, absurde et ruineuse, doit cesser.

Voilà pourquoi, dès son élection, Marine Le Pen instituera un principe simple qui sera validé par les Français au travers d'un référendum : toutes les allocations et primes de politique familiale seront réservées, exclusivement, aux familles dont au moins l'un des deux parents est Français. Cette mesure permettra des économies substantielles, qui seront notamment consacrées à la revalorisation des aides dont bénéficient les nationaux. Et nous pourrons enfin appliquer cette règle élémentaire, qui cimente l'idée même de Nation : faire passer les nôtres avant les autres.

- instaurer une part fiscale pleine, contre une demi-part actuellement, pour le deuxième enfant

Alors que la natalité française est

au plus bas depuis 1945, le soutien fiscal aux familles a été dégradé continuellement depuis une vingtaine d'années. Instaurer une pleine part fiscale dès le deuxième enfant, c'est-à-dire doubler les déductions fiscales dont peuvent bénéficier les ménages lors de sa naissance, ce n'est pas une mesure technocratique, hors-sol : c'est permettre des gains concrets de pouvoir d'achat.

Ainsi, pour un ménage appartenant à la classe moyenne et ayant deux enfants, cette mesure permettra d'économiser 560 euros chaque année.

Elle permettra ainsi d'atteindre un double objectif : soutenir financièrement les Français qui souhaitent agrandir leur famille, car accueillir un enfant supplémentaire, cela entraîne souvent une obligation de déménager, ou d'investir dans un nouveau véhicule ; mais aussi permettre à nos compatriotes d'envisager sans crainte un projet familial ambitieux, nécessaire à la relance de la natalité et donc, au renouvellement des générations.

- instaurer un prêt public à taux zéro pour les jeunes couples, dont le capital restant dû serait annulé dès le troisième enfant

La bulle immobilière est aujourd'hui un frein considérable à la création de nouveaux foyers : en seulement dix ans, le prix des logements a augmenté de près de 25 % en France

métropolitaine. Pour les jeunes actifs, le fait de devenir propriétaires, de fonder une famille et d'élever des enfants dans un cadre de vie harmonieux est devenu, bien souvent, inaccessible. Les conséquences de cette situation sont dramatiques pour la France : le taux de natalité a atteint en 2019 son plus bas niveau historique.

La réponse de Marine Le Pen à ce problème essentiel est radicale : l'État soutiendra massivement les jeunes couples, à la fois pour accéder à la propriété et pour accompagner leur désir de devenir parents. Un prêt public à taux zéro sur dix ans, pouvant aller jusqu'à 100 000 euros, viendra compléter tout prêt immobilier souscrit auprès d'une banque par les couples dont la moyenne d'âge est inférieure à trente ans, et dont au moins l'un des deux membres est Français. Et pour encourager les projets familiaux, le capital restant dû sera transformé en don à la naissance de leur troisième enfant.

Cette mesure réconciliera le soutien en faveur de l'accès à la propriété, et l'engagement de l'État au bénéfice des familles. Complété par des mesures indispensables en faveur de la construction et de la rénovation de logements dans notre pays, ce dispositif permettra aux jeunes de France et à leurs familles en devenir de se projeter à nouveau sereinement dans l'avenir.



■ Mesures visant à améliorer le quotidien des familles

- doubler l'allocation de soutien familial (ASF) pour les parents isolés français

Le soutien aux parents isolés a été l'une des grandes causes oubliées du quinquennat d'Emmanuel Macron. Et pourtant, nous nous rappelons tous ces mères célibataires qui faisaient partie du mouvement des Gilets Jaunes, à l'hiver 2018. Avec un seul revenu et des pensions alimentaires souvent dérisoires – quand elles étaient versées –, beaucoup de mères avaient alors souligné l'impossibilité de joindre les deux bouts et de subvenir aux besoins essentiels de leurs enfants. L'allocation de soutien familial est un outil essentiel pour ces familles : elle complète la pension alimentaire versée pour chaque enfant à charge, voire s'y substitue lorsque l'ex-conjoint n'a pas les moyens de la verser.

Son montant est aujourd'hui plafonné à 116 euros par mois. Qui peut croire que cette somme correspond aux frais réels que nécessitent l'éducation, la scolarisation, l'habillement d'un enfant ? Présidente de la République, Marine Le Pen doublera cette allocation, la portant à 230 € ; en cohérence avec les mesures présentées dans le livret M le contrôle de l'immigra-

tion, cette allocation sera réservée aux familles françaises. Pour limiter tout risque d'abus ou de fraude, les contrôles seront parallèlement renforcés (cf. Livret M la lutte contre la fraude)

- instituer une priorité nationale d'accès au logement social et étudiant

L'accès au logement social et étudiant est une préoccupation majeure pour les Français, qu'ils appartiennent à la classe moyenne ou aux catégories les plus modestes.

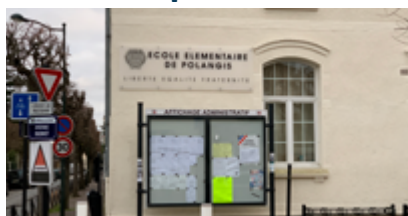
S'agissant du logement social, les familles éligibles doivent faire face à des délais interminables : près de trois ans, en moyenne, s'écoulent entre leur demande et la signature du bail. Pour réduire cette attente, il faudra naturellement lancer un plan massif de construction et de réhabilitation de logements dans notre pays. Parallèlement, la mise en place de la priorité nationale pour les foyers dont au moins l'un des parents est Français permettra de remettre rapidement sur le marché les 620 000 logements sociaux occupés par des étrangers, selon les chiffres de l'INSEE pour 2017.

Pour le logement étudiant, la politique sera la même : les ges-

tionnaires du parc de logements étudiants publics ont indiqué qu'environ 25 % de leurs places sont occupées par des étrangers, soit environ 90 000 logements. Je les remettrai à disposition, prioritairement, des étudiants français. En plus de soutenir les classes

moyennes et modestes, pour lesquels le logement d'un enfant suivant des études est souvent un fardeau impossible à porter, cette mesure permettra de leur rendre directement du pouvoir d'achat grâce aux loyers très modérés pratiqués dans le parc public.

Mesures pour l'école



Si les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants, l'école a bien évidemment une place prépondérante dans l'éducation de la jeunesse de France.

Les familles doivent pouvoir s'assurer que l'école remplit son rôle, indispensable au développement des enfants, de la meilleure manière possible surtout que, pour beaucoup de parents, l'école est le principal levier de « l'escalier social ». En outre la qualité du système éducatif est déterminante pour le futur de notre pays. Au sortir d'un quinquennat qui n'a engagé aucun effort réel pour le redressement de notre école, il apparaît urgent de retrouver l'esprit qui animait les hussards noirs de la République et l'ambition qui se dégageait du programme éducatif du Conseil natio-

nal de la résistance. Le programme national de restauration de l'école de France (développé dans le livret M l'école) repose sur quelques principes essentiels : Restaurer le principe de transmission : des valeurs, de l'histoire de France, de notre patrimoine de savoirs et de culture ; restaurer l'autorité du maître et celle de l'institution scolaire ; restaurer l'efficacité du système éducatif ; restaurer la sérénité de l'école.

Avec un tel projet, les familles de France retrouveront l'attachement à l'instruction publique, seront soutenues dans leur volonté de transmettre la culture française. Et les familles étrangères ou d'origine étrangère pourront plus facilement s'assimiler.

Enfin, l'attachement à au principe constitutionnel de liberté conduira à renforcer la liberté d'enseignement et notamment de l'enseignement en famille, liberté qui a été particulièrement restreinte par la loi sur le séparatisme.



■ Mesures en faveur du pouvoir d'achat



L'une des premières préoccupations des familles est, de nombreuses études d'opinion le confirment, le pouvoir d'achat. Globalement le programme de Marine Le Pen vise à rendre entre 150 et 200 € de pouvoir d'achat mensuel aux ménages français.

Les solutions avancées par Marine Le Pen sont efficaces parce que pragmatiques.

La principale mesure est la baisse de la TVA sur l'ensemble des produits énergétiques (carburants, fioul, gaz, électricité), considérant que ces produits sont des biens de première nécessité, ce que ressentent évidemment toutes les familles.

Les dépenses contraintes de ménages français sont nombreuses ; d'autres mesures permettront de les faire baisser : grâce à la suppression de la redevance audiovisuelle via la privatisation de l'au-

diovisuel public ou encore grâce à la baisse du prix des péages via la renationalisation des concessions autoroutières.

Les dépenses contraintes des familles, ce sont également les dépenses engagées pour leurs enfants. Parmi les mesures à destination des jeunes qui auront un impact positif pour les familles, le principe de la gratuité des transports ferroviaires aux heures creuses pour les 18-25 ans. Cette mesure permettra notamment aux étudiants de visiter leur famille plus fréquemment entretenant ainsi le lien intergénérationnel.

De même les mesures de soutien à l'apprentissage permettront d'accroître les revenus des jeunes et de soulager un peu les dépenses liées aux études, qui constituent souvent un poste de dépenses élevées pour les familles (cf. livret M la jeunesse)



■ Mesures visant à encourager la préservation du lien entre générations

- Baisser les impôts sur les donations et successions

La transmission entre générations, l'héritage, quelle que soit sa forme doit être encouragée ; c'est le contraire du chacun pour soi, il est en outre profondément écologique, car il vise à transmettre un pays, une terre, une maison si possible dans un meilleur état que celui dans lequel on l'a trouvée.

Par rapport à la situation existante, dans le but de favoriser la circulation de l'argent dans l'économie et le soutien aux jeunes, notamment aux jeunes familles, la première me-

sure sera l'alignement du régime fiscal des donations des grands-parents ou profit des petits-enfants sur celui des donations des parents au profit des enfants.

Dans le même temps, ces donations bénéficieront d'un abattement de 100 000 € tous les dix ans contre 15 aujourd'hui.

Pour ce qui est des droits de succession, sortiront de l'assiette de calcul, les biens immobiliers à hauteur de 300 000 euros. L'objectif de cette mesure est de préserver la transmission du patrimoine au sein des familles et donc l'enraci-



nement.

- réinstaurer la demi-part fiscale pour les veuves et les veufs

La demi-part fiscale supplémentaire attribuée aux veuves dans les années 1950 avait un objectif : éviter, lors du décès du conjoint, une hausse brutale de l'impôt dû par le survivant. Ce dispositif de bon sens, qui permettait d'éviter d'ajouter à la douleur de la perte d'un proche un fardeau fiscal, a été progressivement abrogé de 2008 à 2014 par les gouvernements de Nicolas Sarkozy et de François Hollande.

Dès mon élection, je rétablirai cette demi-part supplémentaire accordée aux veuves et aux veufs. Là non plus, il ne s'agit pas d'une mesure ruineuse : moins d'un milliard d'euros de pouvoir d'achat rendu, chaque année, à nos aînés isolés. Ce soutien leur permettra de pouvoir envisager de s'alimenter, de se chauffer ou de se déplacer sans avoir, continuellement, l'angoisse des fins de mois impossibles. Voilà un exemple de mesure concrète par laquelle nous pourrions soutenir les familles françaises, tout au long de la vie.

- Soutenir financièrement les personnes venant en aide à un proche dépendant

On estime qu'entre 8 et 11 millions de Français rendent régulièrement service à un proche dépendant. Pour neuf de ces personnes

sur dix, la personne aidée est un membre de leur famille, très souvent l'un des deux parents.

Au-delà des valeurs de solidarité et d'entraide qui sont véhiculées par ces citoyens aidants, leur action a un impact très concret pour la France : elle évite des milliards d'euros de dépenses à la sécurité sociale chaque année. Car un proche qui aide une personne dépendante, qu'il s'agisse d'un aîné ou d'un enfant handicapé, permet d'éviter le recours à des professionnels de santé, comme les auxiliaires de vie ou des aides-soignants à domicile.

Pour tous ces aidants, la principale difficulté, au-delà de la fatigue physique ou morale, est de réussir à se maintenir dans l'emploi, ou à conserver des revenus équivalents. Car s'investir dans le soutien à un proche dépendant, cela signifie souvent exercer son métier à temps partiel, et donc perdre une partie de son salaire.

La réponse des pouvoirs publics à cette situation est demeurée très faible : un plan minimal a été adopté par le gouvernement d'Emmanuel Macron, via la création d'un congé de proche aidant, plafonné à trois mois pour l'ensemble de la carrière, et faiblement indemnisé, sans tenir compte des revenus du ménage concerné. Élu présidente de la République, Marine Le Pen mettra en œuvre deux mesures volontaristes de soutien aux proches

aidants.

Tout d'abord, la durée du congé de proche aidant sera portée à douze mois pour l'ensemble de la carrière ; son indemnisation sera indexée sur les revenus de la personne aidante, avec une couverture à 100 % des pertes salariales au niveau du SMIC, à 80% jusqu'au salaire médian puis à 50% au-delà (plafonnée à 3 000 € net) . Cette aide sera naturellement déconjugalisée, comme l'allocation adulte handicapé (AAH), car il n'est pas acceptable que l'aide versée aux familles au titre de la solidarité soit indexée sur les revenus globaux de la famille.

Enfin, une indemnité spécifique de 300 € mensuels sera créée pour toute personne faisant le choix de vivre au domicile d'un proche dépendant ou de l'accueillir chez elle pour se consacrer pleinement à son accompagnement.

- Créer un droit opposable aux visites pour les personnes âgées et pour les malades

Entretenir le lien entre les générations c'est aussi sanctuariser la possibilité de visiter les personnes âgées ou hospitalisées de sa famille. Depuis des siècles, l'accompagnement des morts est un des marqueurs de notre civilisation, illustré depuis l'antiquité grecque par la figure d'Antigone. Or, durant

la crise de la Covid-19, certains hôpitaux ou établissements d'accueil des personnes âgées ont verrouillé l'accès des proches aux chambres des malades ou des personnes âgées.

Parfois même, des consignes ont été données aux forces de l'ordre pour empêcher toute visite à un parent mourant. Il en a résulté, outre la tristesse causée par la perte d'un être cher, un sentiment durable de culpabilité, dû au fait de n'avoir pu être présent au moment de sa mort, ou de n'avoir pas été en mesure de lui dire un dernier adieu. L'absence de visite a même précipité vers la mort certaines personnes isolées.

C'est le fameux « syndrome du glissement » décrit par les personnels soignants ou accompagnants des hôpitaux ou des établissements d'accueil de personnes âgées. Seule une vision déshumanisée de la santé a pu provoquer cette rupture civilisationnelle. Il convient d'y porter remède, en replaçant l'homme au cœur de notre système de santé.

Marine Le Pen souhaite ainsi créer un droit opposable aux visites dans la partie du code de la santé publique réservée aux droits des personnes. Ce droit pourrait être exercé par le patient ou le résident lui-même mais aussi par sa famille ou les proches qu'il aurait désignés.



■ Les sujets sociétaux : le choix du moratoire pour préserver l'union nationale

Enfin, il est aujourd'hui impensable d'évoquer les familles sans parler des évolutions sociétales qui les ont concernées ces dernières années.

Comme ces sujets divisent profondément les Français et après deux quinquennats qui ont facturé la société française, il convient de ne pas ajouter de la division à la division.

En outre, les deux urgences d'aujourd'hui pour la société française, et plus spécifiquement pour les familles françaises, sont la sécurité et le pouvoir d'achat (« rendre aux Français leur pays et leur argent »).

Marine Le Pen s'engage à un moratoire de trois ans sur les sujets so-

ciétaux ; la seule façon d'ouvrir des débats sur ces sujets ne pourra se faire pendant trois ans que par le biais du Referendum d'Initiative Citoyenne que Marine Le Pen mettra en place.

Évidemment ce moratoire n'empêchera pas la stricte application de la loi ; ainsi l'interdiction de la Gestion pour Autrui (GPA), technique qui se fonde sur la marchandisation du corps de femmes, sera renforcée pour éviter les contournements de la loi en ayant recours à des filières étrangères. La loi française devant être respectée et pas être contournée, nous refuserons de reconnaître la filiation des enfants nés à l'étranger par GPA.

MARINE LE PEN

CANDIDATE
À LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE



“ ELUE PRÉSIDENTE, JE REDONNERAI À **LA FAMILLE**
LE RÔLE DE **PREMIER MAILLON DE LA**
COMMUNAUTÉ NATIONALE . ”

REJOIGNEZ
LA CAMPAGNE :



NOUS SUIVRE SUR LES RÉSEAUX :



M
la France
www.mlafrance.fr